Commune d'Avenches

CONSEIL COMMUNAL D'AVENCHES

Séance du 18 juin 2026

Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Avenches du jeudi 18 juin 2026 à 19h30

à l'Hôtel de Ville, salle 1753, sous la présidence de M. Fabien Aeby

M. le Président **Fabien Aeby** a l'honneur d'accueillir l'assemblée pour la 7ème et dernière séance du conseil de la législature 2021-2026. Ses salutations vont également au public ainsi qu'aux représentants des médias.

L'appel nominatif fait constater la présence de 37 conseillères et conseillers sur 51 et 6 municipales et municipaux, 8 conseillers et une municipale sont excusés, 6 conseillers sont absents. Le quorum est à 26 et la majorité à 19. Sont présents pour le bureau : Fabien Aeby, président, Catherine Joye et Sybil Fiechter, scrutatrices, Claude Fässler, huissier suppléant et François Rollier, secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'assemblée valablement constituée et invite l'assistance à se lever.

J'ai présidé, dimanche passé, ma dernière séance du bureau de vote à l'occasion des élections fédérales. C'était une séance un peu spéciale, une dernière pour de nombreuses personnes.

Il s'agit ce soir de ma dernière séance en tant que président du conseil. J'ai eu énormément de plaisir à effectuer cette tâche grâce à vous toutes et tous. C'est aussi la dernière séance de cette législature, nous devons encore approuver la gestion et les comptes, discuter du règlement de police et ensuite, ça sera bouclé. Je désire insuffler un peu de légèreté dans cette dernière séance pour vous témoigner mon amitié et ma reconnaissance. Je me permettrai donc de vous appeler par vos prénoms ce soir, je vous invite à en faire de même lorsque vous vous adressez à moi, un simple "Président" ira très bien. Laissez tomber un tant soit peu les formes et considérez-vous toutes et tous comme des consœurs et des confrères.

Président, consœurs, confrères… qu'en dites-vous ? c'est quand même fort sympathique. Je vous invite donc à utiliser cette forme ce soir lors de vos prises de parole.

Procès-verbal de la séance du 21 mai 2026

La parole n'est pas demandée, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

Communications du bureau

M. le Président **Fabien Aeby** communique**.**

1. Nomination au poste d'Huissier suppléant

Il fait lecture de la lettre qui lui est parvenue le 26 mai dernier de la part de M. **Vincent Nussbaum**. Il signale que nous procéderons à la nomination de Vincent au poste d'huissier suppléant dans un point additionnel de l'ordre du jour.

2. Démission du conseil communal - datée du 12 juin 2026

Il est fait lecture de la lettre de démission de M. **Sebah Fejzulahi** qui lui est parvenue le 12 juin dernier. M. le président tient à remercier Sebah pour ses nombreuses années au sein du conseil. Il précise que suite à cette démission, Jean-Daniel Chamorel a été assermenté hier soir pour siéger lors de la prochaine législature.

Communications municipales

Mme la Syndique Laure Ryser signale qu'il n'y a pas de communication ce soir.

Ordre du jour

M. le Président **Fabien Aeby** propose l'ordre du jour modifié suivant :

1. Election d'un huissier suppléant ;
2. Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion pendant l'année 2025 ;
3. Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion 2025 des comptes communaux ;
4. Préavis N° 117 : Règlement général de police ;
5. Retour des délégués aux Associations intercommunales ;
6. Propositions individuelles ;
7. Rapport du Président.

La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour tel que proposé est soumis à votation.

- **L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité**

1. Election d'un huissier suppléant

Suite à la démission de Claude du poste d'Huissier suppléant, nous devons procéder à l'élection de son remplaçant. Le président soumet à l'assemblée la candidature de Vincent Nussbaum à ce poste et ouvre la discussion pour d'éventuelles autres propositions. Comme il n'y a pas d'autres propositions, il active l'article 11 alinéa 3 et confirme **Vincent Nussbaum** au poste d'huissier suppléant.

2. Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion pendant l'année 2025

M. le Président **Fabien Aeby** explique que n*ous commencerons par discuter du rapport de la municipalité dont il ne sera pas donné lecture. Nous passerons ensuite au rapport de la commission de gestion duquel Antoine Chautems, président de cette commission, nous donnera lecture de ses morceaux choisis.*

La discussion sur le rapport de gestion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La parole est donnée à M. le Président de la commission de gestion**, Antoine Chautems** qui fait une présentation des activités de la commission. Il fait ensuite part des vœux de la commission de gestion.

Vœux 2026 de la commission de gestion et réponses de la Municipalité

V22 La COGES souhaite que la Commune mette à disposition des membres du Conseil Communal dans l'extranet un organigramme complet de l'ensemble des collaborateurs de la Commune.

➔ La Municipalité entend cette demande et mettra à disposition un organigramme des fonctions, selon le principe de minimisation des données (art. 6 al. LPD).
A son sens, cette méthode permet l'exercice de surveillance institutionnelle tout en préservant les données personnelles que sont les noms des collaborateurs (au sens de l'art. 5. LPD).

V23 La COGES souhaite que les membres de la Municipalité présentent au Conseil communal un aperçu de leurs activités dans le cadre de leurs diverses délégations.

➔ La Municipalité rappelle que les délégations assurées par les membres de la Municipalité sont listées dans le rapport de gestion communal et que chacune d'elle fait l'objet d'un rapport d'activité annuel parfois séparément.

V24 La COGES souhaite que l'application My Local Services soit un peu plus fournie concernant les actualités et les événements de la Commune.

➔ La Municipalité entend cette demande et recommandera aux organisateurs de manifestations d'y inscrire leurs événements de façon plus systématique.

V25 La COGES souhaite réitérer une partie du vœu 19 (« Que des informations détaillées soient données en amont des communications données à la population »). Elle souhaite que le Conseil Communal soit informé avant la population des projets ou événements importants de la Commune.

➔ La Municipalité tient compte du fait que le dépôt d'un préavis constitue un droit d'information privilégié pour les Conseillers communaux (primeur de l'information). De manière générale, le droit à l'information du Législatif s'exerce dans le cadre des séances du Conseil et des dossiers soumis à délibération. De plus, le nombre restreint de séances du Conseil et les canaux de distribution sont inégaux pour les Conseilleurs communaux (numérique vs papier) et ne permettent que peu de marge de manœuvre en matière de communication.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

M. **Antoine Chautems** lit les conclusions de son rapport

Malgré le début de la campagne électorale pour les élections de 2026, la COGES constate l'engagement et l'investissement de l'exécutif durant l'exercice écoulé. Ce constat unanime souligne une cohésion forte au sein de la Municipalité et une vision claire des défis à relever pour l'avenir de la Commune d'Avenches. Plusieurs grands chantiers et projets n'ont pas encore démarré. La répartition des compétences entre le Canton et la Commune exige une coordination qui retarde le démarrage des chantiers. Le respect des institutions et leur mode de fonctionnement exigent du temps. Certains chantiers importants ont bien avancé comme l'approvisionnement en eau potable ; un aide fontainier a également été engagé.

Rapport du Président
J'ai eu le plaisir de commencer par la présidence de la COGES lors de la première session de la législature 2021-2026, et c'est à moi que revient cette année le privilège de présider la session de clôture. Comme dans mon premier rapport, l'année 2025 a également vu son lot de changements aux postes clés de l'administration communale :

démissions de la juriste et de l'aide-comptable pour le 30 avril 2025

démission du Secrétaire municipal pour le 31 août 2025

démission de la boursière communale pour le 30 novembre 2025

Même si tous ces postes ont été repourvus rapidement, à l'exception du poste de juriste qui a été externalisé, il n'en reste pas moins que ces changements modifient les repères et nécessitent la mise en place de nouvelles méthodes de travail, ce qui peut temporairement affecter le rythme et les habitudes de l'exécutif et du personnel communal. La Commune a visiblement pu compter sur l'équipe en place pour lisser cette surcharge de travail. Durant cette législature, malgré la disparition des grands festivals dans les arènes, la Municipalité a œuvré pour dynamiser l'ambiance du centre-ville. Peu à peu, la Fête de printemps s'est imposée comme un moment convivial incontournable, sans oublier les autres initiatives comme les animations Ô Caveau, les expositions artistiques estivales ou encore l'incitation à fleurir la ville. Afin de soutenir et faciliter la création et le développement d'entreprises, la Municipalité a édicté une directive pour la promotion économique sous forme de contributions financières limitées pour les premiers loyers commerciaux. L'activité commerciale et touristique au centre-ville profite également de cette mesure. Dans le courant de l'année, nous avons bénéficié d'une mise à jour du site Internet de la Commune. Cette refonte est beaucoup plus claire, et la navigation y est plus aisée. Pour la COGES et pour les conseillers communaux, l'accès aux différents documents est simple et rapide. Lors de la première session de la législature 2021-2026, quatre nouveaux membres ont rejoint la COGES. Durant cette période, ce sont également quatre nouveaux membres qui ont été remplacés au fur et à mesure des aléas de la vie (obligations professionnelles, déménagement, élection à la Municipalité). Les nouveaux commissaires ont pu compter sur l'équipe en place pour les intégrer au plus vite. Ils se sont très vite impliqués dans le travail à faire et ont rapidement trouvé les sujets importants qui méritaient d'être approfondis. La participation à la COGES est souvent un tremplin vers l'exécutif. En effet, lors de la présente législature, deux membres se sont portés candidats à la Municipalité. Nos questions et nos auditions permettent d'approcher d'un peu plus près le travail de la Municipalité. Je recommande vivement aux conseillers de rejoindre la COGES, c'est une expérience instructive et stimulante.

Vous aurez probablement remarqué que les questions se répètent parfois dans nos rapports. La raison en est simple : tant que la COGES n'a pas obtenu satisfaction, la demande est réitérée. Une fois les préavis votés et traités, les sujets disparaissent de l'actualité. Dans de rares cas, il arrive alors que certaines décisions se perdent lors des changements au sein de la Municipalité ou lors de remaniements de dicastères. Nos questions récurrentes sur certains sujets rappellent à la Municipalité de les traiter. Tout en évitant soigneusement la cogestion, les membres de la COGES ont formulé lors de la présente législature certaines idées dans leurs questions ou vœux, qu'ils sont satisfaits d'avoir vu aboutir, sous forme de préavis ou d'autres actions. Le sujet, qui revient chaque année lors de nos discussions sur le rapport de la COGES, est la lecture de celui-ci par les Conseillers communaux. Peu importe le nombre de lecteurs, il en va ici de la responsabilité individuelle de chaque membre élu au Conseil. L'essentiel réside dans le mandat qui nous a été confié pour le contrôle de la gestion par chaque groupe politique. Pour la COGES, les objectifs du mandat ont été pleinement atteints. Les rapports sont maintenant facilement accessibles sur le site Internet de la Commune. Vous trouverez très rapidement les réponses à vos interrogations. Si ce n'est pas le cas, il vous suffit de transmettre votre demande dans les délais impartis à la COGES, qui vous renseignera volontiers ou traitera la question lors de sa prochaine session.

Organisation
Comme de coutume, la présidence de la COGES opère un tournus chaque année entre les partis politiques représentés. Pour la prochaine période de la législature 2026-2031, soit l'étude de la gestion de l'année 2026, la présidence est d'ores et déjà attribuée à Mme Lucie Ringli (PLR), qui entrera en fonction au 1er juillet 2026. Je lui souhaite plein succès dans cette nouvelle tâche.

Remerciements
Je tiens à remercier tous les membres de la COGES pour leur disponibilité et leur engagement et, tout particulièrement, Mme Nicole Spring pour le travail de gestion administrative des documents de la COGES ainsi que pour la mise en page du présent rapport. Je remercie également Madame la Syndique ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité pour leur coopération et leur franche collaboration lors des entretiens, le Secrétaire municipal, M. Bastien Eschmann, ainsi que tous les employés communaux pour leur engagement lorsque nous les avons sollicités. J'ai retiré un enseignement précieux de cette collaboration. C'est avec le sentiment d'avoir accompli consciencieusement son mandat et d'avoir servi au mieux les intérêts de la Commune que la COGES clôt ainsi son rapport 2025.

M. le Président **Fabien Aeby** remercie les membres de la commission de gestion, à savoir Véronique, Nicole, Lucie, Andréas, Antoine, Eric et Baptiste pour l'excellent travail effectué. C'est une tâche importante et minutieuse qui permet de mieux comprendre

le travail régulier et quotidien de notre municipalité et de notre administration. Il remercie en outre la municipalité dans son entier pour sa bonne collaboration avec notre commission de gestion.

La discussion est ouverte

M. **Damien Fiaux** remercie et félicite la commission pour son rapport très bien fait, très intéressant et agréable à lire.

La parole concernant le rapport de la Municipalité, le rapport de la commission de gestion ainsi que l'ensemble de la gestion 2025 n'étant plus demandée, il est procédé à l'a mise au vote pour l'adoption de la gestion 2025.

- **A l'unanimité, le Conseil communal approuve la gestion 2025 et en donne décharge à la Municipalité**

La gestion 2025 est acceptée à l'unanimité. M. le Président remercie la municipalité, Florine, Camille, Toni, Yann et Maxime et Laure, notre Syndique pour tout le travail effectué en 2025. Il remercie particulièrement Pascal, pour ce dernier exercice après toutes ces années consacrées à notre belle cité, pour tout le travail effectué en sa qualité de municipal. Merci Pascal.

3. Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion 2025 des comptes communaux

M. le Président explique que nous commencerons par discuter du rapport de la municipalité, à savoir les charges par nature, les revenus par nature, la marge d'autofinancement et les conclusions. Il ne sera pas donné lecture de ce rapport. Nous passerons ensuite au rapport de la commission des finances et aux comptes de fonctionnement. A cet effet, Nathan, nous donnera lecture des remarques de la commission des finances. J'ouvrirai ensuite la discussion sur chaque fonction.

La discussion sur le rapport de la municipalité sur les comptes 2025 est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

M. **Nathan Lüthi,** président de la commission des finances, lit l'introduction et les remarques du rapport de la commission des finances

La commission des finances (CoFin) s'est réunie dans la salle Général Guisan de l'Hôtel de Ville, le mercredi 3 juin 2026 à 19 h 30. Elle était composée de Messieurs Jean-Pierre Jost, Cédric Michoud, André Maeder, Samuel Apothéloz, David Gallay, Grégory Meirsschaut et Nathan Lüthi, président et rapporteur. Madame la Syndique Laure Ryser, dicastère des finances, ainsi que M. Stéphane Marmy, notre nouveau boursier, étaient présents afin de présenter les comptes et de répondre aux questions de ladite commission. Nous les remercions pour leurs explications. Les dicastères ont été répartis entre les membres de la commission comme suit :
Dicastère 1 Administration générale : Jean-Pierre Jost
Dicastère 2 Finances : Cédric Michoud
Dicastère 3 Domaine et bâtiments : André Maeder
Dicastère 4 Travaux : Samuel Apothéloz
Dicastères 5 et 6 : jeunesse et police : David Gallay
Dicastères 7 et 8 : sécurité et eaux : Grégory Meirsschaut

Général
Il est important de relever un point crucial concernant les amortissements supplémentaires futurs sous MCH2. En effet, ceux-ci seront toujours possibles d'un point de vue comptable, contrairement à ce qui a pu être dit par le passé. Selon les instructions du manuel MCH2 de l'État de Vaud : « Un amortissement supplémentaire est une constitution de réserve visant une couverture anticipée des charges d'amortissement planifiées, d'une immobilisation déjà en cours d'amortissement. Pour chaque immobilisation, il est possible de procéder à des amortissements supplémentaires jusqu'à un montant maximal égal à sa valeur au bilan à la fin de l'exercice en cours, déduction faite des amortissements supplémentaires déjà effectués dans le passé sur la même immobilisation. Des amortissements supplémentaires peuvent être prévus uniquement s'il existe un excédent de revenus. De surcroît, leur montant total ne peut pas dépasser l'excédent constaté. » En résumé, la commune pourra continuer d'effectuer des amortissements supplémentaires, mais au lieu d'impacter directement l'actif, une réserve au passif (dans les comptes 29, donc au sein du capital propre) sera constituée et permettra de couvrir les charges d'amortissement futures. Cette constitution de réserve est bien entendu soumise à l'approbation du conseil communal ainsi qu'à la condition d'un résultat positif.

1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, charges Fr. 3'760'009 / revenus Fr. 753'099

Les charges de l'administration générale pour l'année 2025 s'élèvent à Fr. 3'760'000, soit – 8,6 % par rapport au budget et Fr. 193'000 en dessous des comptes 2024. Les revenus, à Fr. 753'100, restent stables par rapport aux comptes 2024 (– Fr. 20'000). Le Conseil communal a siégé 6 fois en 2025, contre 7 fois en 2024. Les charges liées aux jetons de présence diminuent ainsi de Fr. 47'400 à Fr. 41'330. À la suite de la vacance du poste de Secrétaire municipal, les charges de personnel sont inférieures de près de Fr. 50'000

par rapport au budget. Les frais de formation du personnel demeurent, comme chaque année, nettement inférieurs aux montants budgétés pour l'ensemble des départements de l'administration. La mise en place d'un poste RH en 2025 devrait permettre d'améliorer cet aspect, notamment par l'établissement d'un plan de formation pour chaque employé. Le Conseil avait accepté en 2022 (préavis 30) un soutien annuel de Fr. 200'000 aux grands festivals. Avec la disparition de Rock'oz, cette charge se limite, pour les comptes 2025, à Fr. 97'000. Les charges liées à la ligne de transports publics locale Aventibus passent de Fr. 398'000 en 2024 à Fr. 450'000 en 2025, pour des recettes stables de Fr. 122'000. La Municipalité ayant changé de prestataire pour 2026, cette dépense devrait revenir au niveau des comptes 2024.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

2 – FINANCES, charges Fr.4'737'287 / revenus Fr. 20'063'598

Au niveau des charges totales, la hausse de 2 millions par rapport au budget provient de l'attribution au fonds de réserve, la commune ayant réalisé un bon résultat en 2025. Les frais de poursuites, les émoluments de l'ACI et les défalcations d'impôt sont en hausse par rapport à 2024. Il s'avère plus difficile de percevoir les impôts. On constate que les intérêts des emprunts sont largement en-dessous de ceux budgétés, et légèrement en hausse par rapport aux comptes 2024. Au niveau des revenus, on constate la progression attendue de l'impôt sur le revenu, pour près de CHF256'100.- par rapport à 2024. Cependant, le revenu de l'impôt sur le bénéfice et le capital est inférieur à celui budgété ainsi qu'à celui perçu en 2024 (baisse de CHF 123'360.-). Cet impôt est difficilement prévisible, car il dépend non seulement de la conjoncture, mais aussi des investissements réalisés par les personnes morales. La péréquation intercommunale a été favorable à la commune, avec notamment les ressources de solidarité principale (+ CHF 1'038'700.- par rapport au budget) et les ressources de prélèvements conjoncturels (+ CHF398'600.- par rapport au budget). Le décompte final du Fonds de péréquation apporte un revenu supplémentaire de CHF 508'729.-

La discussion est ouverte

M. **Samuel Apothélos** relève que pour la péréquation il y a un nouveau calcul et il y a ce fond de prélèvement structurel pour lequel la commune d'Avenches a beaucoup bénéficié cette année. Contrairement aux projections 2025 qui prévoyaient que cette péréquation coûterait à la commune tout compris 900'000 francs, elle nous a finalement rapporté 500'000 francs. A noter que deux communes ont reçu une taxe sur héritage exceptionnelle, ce qui a fait deux revenus exceptionnels qui dérèglent un peu cette base de péréquation qui fait que l'on est largement bénéficiaire cette année.

Mme la Syndique **Laure Ryser** confirme que c'est une information qui a été donnée à la CoFin et c'est important de rappeler qu'il ne faut pas penser que les chiffres annoncés par le canton étaient erronés. La situation ne va pas forcément se répéter chaque année.

3 – DOMAINES ET BÂTIMENTS, charges Fr. 2'460'527 / revenus Fr. 2'813488

Dans l'exercice 2025, les résultats sont positifs pour les comptes 3 « domaines et bâtiments ». Conformes au budget, les charges et les revenus sont maîtrisés. Cela se traduit par une diminution des charges de 456 KF et une augmentation des revenus de 52 KF par rapport au budget. Le compte 310 « terrains communaux » est largement bénéficiaire grâce à la location des terres. Le compte 320, forêt, est un compte équilibré via un prélèvement sur un fonds de réserve de la forêt, compte 9282.4 au bilan. Le budget est respecté pour le compte 35, ce dernier étant quasiment à l'équilibre entre les charges et les recettes. Le compte 35 se décline en 16 écritures correspondant à chacun de nos bâtiments. Dans les documents du bouclement reçus, ces comptes sont largement commentés. On peut dire que, là où nous encaissons des loyers, le compte est généralement bénéficiaire. Ne sont pas bénéficiaires les comptes comme ceux des infrastructures de la zone sportive, du théâtre et de la Grange Gaberell. Cependant, comme vous le savez, ces infrastructures sont largement utilisées par la population et les sociétés locales. Dans les comptes par nature n° 312 « achats d'eau, d'énergie, de combustible », nous notons une diminution des coûts par rapport à l'exercice précédent. Pour conclure, les comptes par nature n° 313 à 315 « fournitures, marchandises et entretien » sont conformes au budget.

La parole n'est demandée.

4 – TRAVAUX, charges Fr. 5'773'093 / revenus Fr. 3'083'829

Un engagement n'a pas pu être réalisé à la suite d'un désaccord avec Faoug sur le cahier des charges que Faoug aurait transmis à Avenches. D'un point de vue général, cet accord n'ayant pas eu lieu, les comptes sont partiellement erronés par rapport au budget. La principale problématique concerne les revenus budgétés de CHF 105'000, qui se retrouvent à zéro. Il y a lieu de ne budgéter des revenus à l'avenir, en particulier d'une telle importance, que lorsqu'une assurance suffisante existe quant à leur réalisation.

La discussion est ouverte

Mme la Syndique **Laure Ryser** signale que la Municipalité ne partage pas tout à fait l'avis de la commission des finances sur ce point. Il y avait des charges et des revenus prévus dans le budget, quand les deux s'annulent c'est normal que l'on compte aussi des revenus quand on pense prévoir certaines charges. C'est faute d'un accord et non suite à un désaccord avec Faoug que l'engament n'a pas pu être réalisé, les charges et les revenus avaient été prévus en adéquation. A l'avenir il sera procédé de la même manière, si on envisage que quelque chose se fera, on prévoira les charges et les revenus correspondants.

5 – FORMATION ET JEUNESSE, charges Fr. 3'940'772 / revenus Fr. 41484

Les comptes 2025 de l'enseignement primaire affichent une augmentation de 94 625 CHF par rapport à 2024. Cette hausse est toutefois bien inférieure aux prévisions budgétaires, qui tablaient sur une augmentation de 506 367 CHF. Cet écart positif s'explique par une meilleure maîtrise des dépenses ou par une prudence budgétaire particulièrement élevée de la part de l'ARPEJE. Pour l'année 2025, les coûts réels de notre participation à la paroisse catholique s'élèvent à 32 300 CHF. En raison d'un retard de deux ans dans le bouclement des comptes de la paroisse, une correction comptable a été nécessaire : les montants inscrits au budget ces deux dernières années s'étant révélés trop élevés, seule une somme de 9 776 CHF a dû être effectivement comptabilisée dans les comptes 2025.

La parole n'est pas demandée.

6 – POLICE, charges Fr. 1'616'225 / revenus Fr. 483'393

Les comptes de ce chapitre sont globalement conformes aux prévisions budgétaires, malgré une hausse de 400 000 CHF par rapport à 2024. Il est à noter que la majeure partie de ces coûts n'est pas gérée directement par la Commune, ce qui rend les marges de manœuvre et les économies difficiles à réaliser.

La parole n'est pas demandée.

7 – SECURITE SOCIALE, charges Fr.4'935'985 / revenus Fr. 316'356

Les comptes 2025 de la Sécurité sociale présentent des charges de CHF 4'935'984.60 et des revenus de CHF 316'356.20, soit une charge nette de CHF 4'619'628.40. Malgré des charges légèrement supérieures au budget, le résultat net est meilleur que prévu, grâce à des revenus plus élevés, en particulier liés au décompte final de la participation à la cohésion sociale. La rubrique Services sociaux reste globalement maîtrisée, avec des charges inférieures au budget. La rubrique Santé publique est stable et conforme aux prévisions. Par rapport à 2024, la hausse des charges est très marquée. Elle provient essentiellement de l'augmentation de la participation à la cohésion sociale cantonale. En résumé, l'exercice 2025 est favorable par rapport au budget, mais nettement plus élevé qu'en 2024.

La parole n'est pas demandée

8 – EAUX, charges et revenus Fr. 1'113'817 (compte équilibré)

Les comptes 2025 du Service des eaux s'équilibrent à CHF 1'113'816.72 en charges et en revenus, soit un niveau inférieur au budget et quasi stable par rapport à 2024. Cette évolution s'explique surtout par une forte baisse de l'achat d'eau au Consortium, qui compense des dépassements sur certains postes, notamment l'entretien du réseau, l'électricité des stations de pompage et l'achat de matériel divers. Les amortissements restent globalement stables et les imputations internes sont inférieures au budget. Du côté des recettes, la vente d'eau à Avenches demeure la principale source de revenu. Les taxes de raccordement sont supérieures au budget, tandis que le prélèvement sur le fonds de réserve est nettement plus faible que prévu. En résumé, l'exercice 2025 présente une situation saine et maîtrisée, avec des charges contenues et un financement équilibré.

La parole n'est pas demandée.

Avant de mettre une dernière fois l'entier du bouclement 2025 en discussion, M. le président demande à Nathan de nous faire part des conclusions de la commission des finances. Il en profite pour remercier chaleureusement André, Jean-Pierre, David, Grégory, Cédric, Samuel et bien sûr Nathan pour tout le travail effectué durant cette année législative et pour ce dernier rapport de la commission des finances pour la législature 2021-2026. La validation du budget et des comptes est une des prérogatives majeures du conseil communal. La commission des finances joue un rôle prépondérant dans cette attribution. Au nom de l'entier du conseil et de la population avenchoise il les remercie pour le travail accompli.

Bilan

La partie débitrice a été regroupée dans un seul et même compte à des fins de simplification. L'augmentation des actifs transitoires est liée à des montants à recevoir en lien avec la péréquation et à des rétributions de l'ARPEJE faisant suite à la clôture des comptes, les charges s'étant révélées inférieures à celles annoncées (et donc aux acomptes versés). La provision pour débiteurs douteux (actuellement comptabilisée au passif) passera à l'actif sous MCH2, suivant une logique comptable similaire à celle des entreprises.

Résumé

L'année 2025 s'est soldée par un revenu de Fr. 331'342.-, auquel s'ajoutent des amortissements extraordinaires de Fr. 497'000.- ainsi qu'une augmentation des fonds de réserve de 1,2 million, donne un revenu net effectif de 2 Millions. Cette situation très positive ne doit pas soustraire la Municipalité à sa responsabilité de prioriser, dans le futur, les préavis et de mettre l'accent sur la réalisation des préavis déjà acceptés.

Conclusions

La commission des finances tient à relever que les comptes 2025 ont été établis au plus près de la conscience des personnes responsables. Les nombreuses questions ont toutes été répondues avec un réel souci de transparence. En conclusion, la commission des finances tient à témoigner d'une bonne utilisation des deniers publics et après délibération, recommande à l'unanimité au conseil communal d'accepter les comptes 2025 tels que présentés.

Une discussion générale sur le bouclement 2024 est encore ouverte.

M. **Samuel Apothélos** aimerait revenir une dernière fois sur l'ensemble des comptes pour apporter une petite sensibilisation en expliquant qu'on arrive à une différence de revenus en moins l'année prochaine d'environ 1,5 Mio. Il laisse faire le calcul sur l'impact que cela aura, il pense que la réalité ne sera pas loin de cela. Il espère se tromper et il espère qu'il y aura déjà cet automne des informations complémentaires pour anticiper sur les résultats de cette année pour prendre les dispositions nécessaires et justes par rapport à la situation.

Mme la Syndique **Laure Ryser** apporte une précision par rapport au résumé fait par la CoFin, pour cela elle invite le conseil à regarder la page 14 par rapport aux revenus. Elle relève qu'il y a peut-être des petites fautes de frappe mais les revenus totaux sont de 2,8 Mio avec les différentes déductions, les amortissements et les préfinancements qui ont été faits.

Elle remercie le nouveau chef des finances en faisant remarquer que ce n'était pas facile de reprendre après vingt ans de Mme Ritter, il a fait un excellent travail et en quelques mois ce n'est pas si évident de comprendre le fonctionnement des communes. **Applaudissements pour M. Stéphane Marmy**.

La parole n'étant plus demandée, les comptes 2025 sont soumis à votation.

- **Le Conseil accepte à l'unanimité :**

  Les comptes 2025 de la commune d'Avenches et donne décharge à la Municipalité et au Boursier

4. Préavis N° 117 : Nouveau Règlement de la police.

M. **Eric Maillard l**it le rapport de la commission technique

La commission technique, chargée de l'étude du préavis 117/2026, était composée de Messieurs Jean-Christophe Delafontaine, président (PLR), Alain Delacretaz (Entente Avenchoise), Marc Widmer (UDC), André Maeder (PS) et Éric Maillard, rapporteur (PLR)

Préambule – travaux de la commission
En amont de l'étude formelle du préavis, un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises afin de préparer le nouveau règlement général de police. Une première séance s'est tenue le 26 mai 2025 en présence de Mme Florine Jeanrenaud, municipale responsable du dicastère du service à la population, culture et tourisme, et de M. Julien Mora, alors secrétaire municipal. Le 17 juin 2025, le groupe de travail s'est réuni une deuxième fois afin d'examiner en détail les articles proposés à la modification ou à la suppression. Enfin, le 6 mai 2026, une dernière séance préparatoire s'est tenue avec Mme Sofiko Navoian, juriste-stagiaire en formation auprès de la commune, qui avait procédé à une relecture approfondie du règlement en lien avec les services cantonaux compétents, garantissant ainsi la pleine conformité du texte au droit supérieur. La commission technique chargée de l'étude du préavis n° 117 s'est quant à elle réunie le 2 juin 2026 salle Général Guisan, en présence de M. François Raval, secrétaire municipal, et de Mme Florine Jeanrenaud. Cette séance a permis d'examiner le préavis dans sa forme définitive et de préparer les conclusions. La commission remercie Mme Jeanrenaud et M. Raval pour les informations et explications fournies.

Situation de base
Le règlement général de police actuellement en vigueur a été adopté par le Conseil communal le 10 mai 2012 et approuvé par le Canton le 22 octobre 2012. En près de quatorze ans, les législations fédérale et cantonale ont connu de nombreuses évolutions, rendant plusieurs dispositions obsolètes, voire contraires au droit supérieur. Le texte est ainsi devenu en partie inapplicable, notamment parce qu'il contient encore des dispositions relevant de domaines dont la compétence appartient désormais au Canton — en matière de gestion des déchets, de prévention des incendies, de santé publique ou encore d'auberges et débits de boissons. Une refonte complète s'imposait.

Analyse – échanges lors de la séance du 2 juin 2026
M. Raval a rappelé en introduction que ce type de règlement général de police constitue un tronc commun proposé par le Canton, sur lequel s'appuient également de nombreuses autres communes vaudoises. Cette base commune garantit la conformité au droit supérieur et la cohérence intercommunale. La commission a relevé quelques imperfections de forme — tournures de phrases, orthographe, syntaxe — sans que celles-ci affectent le fond ni le sens des articles. M. Raval s'est montré ouvert à en discuter et à envisager certaines corrections. Il a précisé que les modifications de fond nécessitent quant à elles un processus de validation cantonal avec allers-retours, nettement plus chronophage. La commission a estimé que ces ajustements de forme ne devaient pas retarder l'adoption du règlement. La commission a également relevé que plusieurs suppressions d'articles s'expliquent simplement par la primauté du droit supérieur — lorsqu'une loi cantonale ou fédérale régit déjà un domaine, l'article communal devient caduc et sa présence dans le règlement ne ferait que créer de la confusion. Un mot également sur la notion de colportage, dont la signification a parfois prêté à confusion. Le colportage concerne uniquement le démarchage itinérant sur le domaine public — le démarchage sur domaine privé est régit par une autre législation. Il ne s'agit donc pas d'une restriction à la liberté religieuse. Cela dit, la commission estime que l'interdiction du colportage religieux telle que formulée à l'article 112 al. 1 let. f est maladroite au regard des libertés constitutionnelles en vigueur. La Municipalité procédera à l'amendement de cet article avant l'entrée en vigueur du règlement.

Conclusion
Au terme de ses travaux, la commission technique estime que le préavis n° 117 est bien fondé. La refonte du règlement général de police était nécessaire et ne pouvait plus être repoussée — le texte en vigueur depuis 2012 n'était plus adapté à l'état actuel du droit. Le nouveau règlement, élaboré sérieusement sur la base du tronc commun cantonal et revu en lien avec les services cantonaux compétents, offre un cadre clair, applicable et conforme au droit supérieur. La commission relève que quelques ajustements de forme pourraient encore être apportés ultérieurement, sans que cela ne justifie de retarder l'adoption d'un texte qui répond aux besoins de

la commune. Au vu de ce qui précède et à l'unanimité de ses membres, la commission technique recommande au Conseil communal d'accepter le préavis n° 117/2026 tel que présenté.

M. le Président a reçu de la part de Florine deux proposition d'amendements en adéquation avec le contenu du rapport de la commission technique.

Mme **Florine Jeanrenaud** explique que la lettre f de l'article 112, qui parlait d'interdire le colportage religieux, a été retirée malgré une première validation faite par le canton. On s'est aperçu que l'on ne peut pas mettre ce point de colportage religieux, par rapport à la liberté de conscience et d'expression. Elle propose de rajouter un article 112 bis, « Compétences réglementaires », qui sera numéroté 113 dans la version finale. Les activités de colportage sur la voie publique autres que celles mentionnées dans le règlement doivent faire l'objet d'un règlement spécifique qui peut fixer les horaires et les zones spécifiques.

Article 112 bis
« La Municipalité est compétente pour adopter un règlement concernant les horaires et les zones spécifiques dans lesquelles l'activité de colportage est interdite »

La discussion sur cet amendement est ouverte, la parole n'étant pas demandée, l'amendement est soumis à votation.

- **Le 1er amendement de Mme Jeanrenaud est accepté à l'unanimité**

Le 2e amendement concerne l'article 115, Taxes, émoluments et contributions. Mme **Florine Jeanrenaud** explique ici qu'il s'agit d'une reformulation, la perception des émoluments doit se faire au moyen d'un règlement ad hoc. L'ancien texte proposé portait à confusion, il laissait sous-entendre que la Municipalité pouvait directement percevoir les émoluments alors que c'est réglementé par le canton.

Article 115
« En application de la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boisson (LADB), la Municipalité est compétente pour fixer dans un règlement les émoluments à percevoir pour chaque catégorie d'établissement pour le travail administratif et de surveillance exercés. »

Le montant des émoluments s'élève à 100 francs au minimum et à 600 francs au maximum.

La parole concernant cet amendement n'étant pas demandée, il est soumis à votation, tout en étant rappelé que l'acceptation ou le refus de l'amendement vous laisse toute liberté quant au vote final sur le préavis.

- **Le 2e amendement de Mme Jeanrenaud est accepté à l'unanimité**

La discussion sur l'ensemble du préavis est ouverte

Mme **Florine Jeanrenaud** remercie Mme **Nicole Spring** pour la relecture de ce règlement, merci pour son implication.

La parole n'est plus demandée, le préavis N° 117 tel qu'amendé est soumis à votation

- **Le préavis N° 117 est accepté à l'unanimité**

5. Retour des délégués aux Associations intercommunales.

M. Jérémy Revelly étant absent**,** M. **Samuel Apothélos** prend la parole pour parler de l'assemblée de l'arpeje**.** La commission des finances de l'arpeje a relevé l'achat hors budget et hors préavis d'un véhicule pour le montant de 45'000 francs. Le CODIR s'en est excusé et vraisemblablement l'ensemble des communes a passé outre et cela ne sert à rien de s'attarder sur cela.

Il remarque ensuite que les autres communes ont une délégation avec une organisation assez soudée en défendant les intérêts de leur commune, avec des séances de préparation. En revanche, Avenches est moins bien organisée et il pense que pour les prochains délégués et les municipaux, il serait bien de faire des séances de préparation afin de se présenter en tant que commune afin de défendre les intérêts de la commune d'Avenches. Avenches paie environ 40% des charges soit 2,5 Mio, soit des charges conséquentes pour la commune.

M. le Président **Fabien Aeby** abonde dans le sens des paroles de M. Apothélos. Il faudrait peut-être nommer un président de notre délégation à l'arpeje pour que nous y allions avec un front uni.

M. **Nathan Lüthi** parle du conseil intercommunal SDIS Broye-Vully qui s'est réuni le 29 avril à la caserne de Payerne. Le point principal de l'assemblée était l'adoption des comptes 2025.Il relève que la nouvelle caserne est terminée et le résultat est vraiment très joli. Ensuite il signale un bénéfice de 346'000 francs qui sera, selon l'information reçue, redistribué aux communes.

6. Propositions individuelles.

M. le Président fait lecture d'un postulat de la part de M. Samuel Apothélos, reçu ce soir.

« Mise à jour du règlement communal concernant le subventionnement des études musicales »

Exposé des motifs
Le règlement communal sur le subventionnement des études musicales date du 29 avril 2015 et n'a jamais été révisé depuis. Or, le coût des cours dispensés par les écoles reconnues par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) n'a cessé d'augmenter, alors que les barèmes communaux sont restés inchangés : le soutien apporté aux familles perd ainsi progressivement de sa portée réelle. L'article 32, alinéa 2, de la Loi cantonale sur les écoles de musique (LEM) laisse pourtant aux communes pleines libertés pour fixer le montant et les modalités de ces aides.
La commune de Vully-les-Lacs a récemment mis à jour son propre règlement, montrant qu'une telle révision est à la fois réalisable et déjà engagée dans notre région. Dans la mesure où l'enseignement musical contribue de manière essentielle à l'épanouissement et à l'accès à la culture des enfants d'Avenches, il apparaît nécessaire que la Municipalité étudie une mise à jour de notre règlement, afin de mieux soutenir les familles face à la hausse des coûts.
Développement
Par le présent postulat, et conformément à l'article relatif aux postulats du règlement du Conseil communal, le soussigné demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'une révision du règlement concernant le subventionnement des études musicales, en examinant en particulier :

- La réévaluation des montants et des barèmes de subvention, afin de tenir compte de l'évolution du coût des cours de musique depuis 2015 ;
- Une comparaison avec les règlements adoptés par d'autres communes de la région, notamment celui récemment mis à jour par la commune de Vully-les-Lacs ;
- Les conditions d'accès à la subvention (durée de domiciliation, limites d'âge, types de cours et d'écoles reconnues), afin de s'assurer qu'elles correspondent toujours aux besoins des familles d'Avenches ;
- L'incidence budgétaire d'une telle révision pour la Commune, ainsi que les pistes de financement envisageables.

Je remercie d'avance la Municipalité de l'attention qu'elle portera à ce postulat et de sa réponse dans les délais prévus par le règlement du Conseil communal.

La discussion est ouverte

Mme la Syndique **Laure Ryser** remercie M. Apothélos et relève qu'il y a déjà eu des discussions à ce sujet et ce postulat donnera un peu de punch pour aller de l'avant. Elle relève qu'il y avait 5000 francs au budget cette année et seulement 180 francs ont été dépensés. A son avis, le règlement actuel est trop strict et il y a lieu de le réviser afin de soutenir les familles. Elle encourage le conseil à valider ce postulat.

M. **Samuel Apothélos** ajoute qu'il s'agit de revoir ce règlement avec les contraintes et les conditions actuelles, il pense à un soutien à la culture. Avoir un soutien financier pour les parents est le bienvenu, sachant que les coûts sont relativement élevés.

La parole n'étant plus demandée, le postulat est soumis au vote

- **Le postulat de M. Apothélos est accepté à l'unanimité pour transmission à la Municipalité pour étudier l'opportunité d'une révision du règlement concernant le subventionnement des études musicales.**

La parole pour les propositions individuelles continue

Mme **Catherine Joye** participe ce soir pour la dernière fois au conseil et nous lit un sympathique message :

Bien cher Fabien bien chère Laure, bien chers municipaux et bien chers collègues,

Ce soir, je ne parlerai pas de « peut-être ».

Parce que des « peut-être », nous en avons eu beaucoup. Trop, parfois.
Mais il y a des moments où l'on ne peut plus hésiter, où l'on doit simplement dire les choses.

Ce soir, je vous dis merci.

Merci pour ces années partagées. Merci pour les débats, pour les convictions, pour les désaccords aussi — parce qu'ils nous ont obligés à avancer. Merci pour votre engagement, pour votre présence, pour tout ce que chacun d'entre vous a donné.

Au fil du temps, ce lieu est devenu plus qu'un lieu. Il est devenu un morceau de vie. Et ce soir, je vous dis au revoir.

Je pars avec de l'émotion, avec de la reconnaissance, et avec le sentiment d'avoir vécu quelque chose de vrai. Parce que oui, servir, s'engager, défendre des idées… ça marque.

Alors non, ce soir, il n'y a pas de « peut-être ».

Il y a un merci sincère. Il y a un au revoir assumé. Et puis il y a une certitude… On passe ici un moment de sa vie.
On y laisse du temps, de l'énergie, des convictions. Mais il reste toujours quelque chose.

Et moi… je pars aujourd'hui, mais ce que nous avons vécu ici, ne partira jamais.

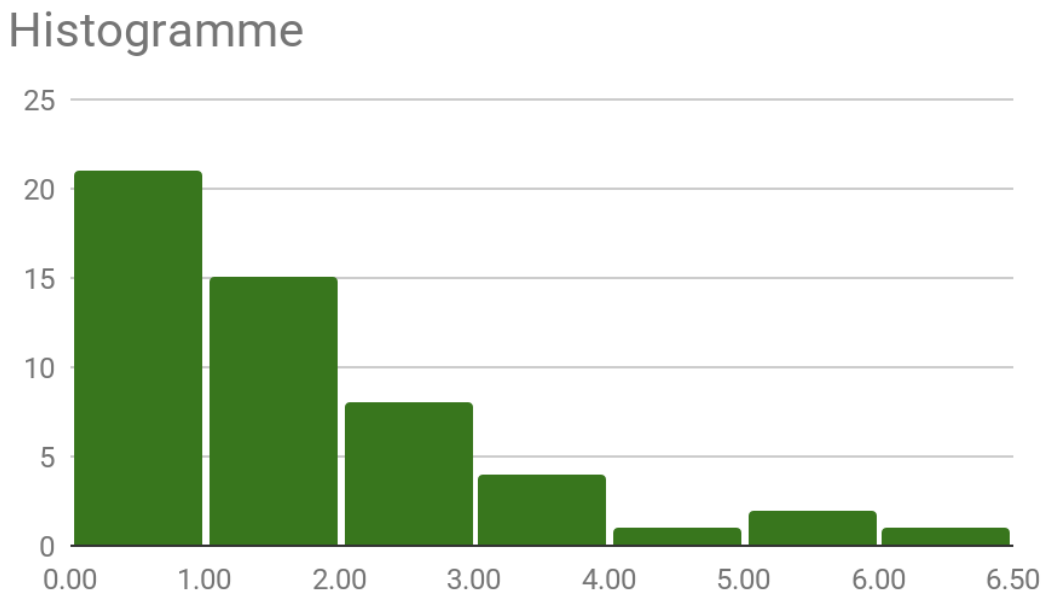
M. **Pascal Buache** quitte également ce soir le conseil et nous lit également un message d'au revoir, en rappelant quelques souvenirs, en faisant des remerciant à tout le monde et souhaite tout le meilleur à son successeur. Il est chaleureusement applaudi.

Au tour de **Mme la Syndique Laure Ryser** qui lit un message adressé à Pascal pour relever son formidable parcours, puisqu'il est entré au Conseil communal en 1989, aux côtés de son papa Alfred. Vingt deux ans plus tard il a rejoint la Municipalité, en 2011, pour en sortir aujourd'hui. Trente sept ans de sa vie consacrés à notre commune. Elle retrace son parcours au sein de la Municipalité et le remercie chaleureusement pour son engagement, sous les applaudissements de l'assemblée.

La parole n'est plus demandée

7. Rapport du Président.

Le conseil s'est réuni sept fois durant cette législature (5 fois en 2018-19), avec une moyenne de 40.4 présents sur 51.3 inscrits, soit un taux de participation juste en-dessous des 80%, à 78.8% (78.8%). Je me réjouis de constater que 21 (20) conseillères et conseillers se sont présentés à tous les conseils et les en félicite. 23 conseillères ou conseillers ont manqué un ou deux conseils. Malheureusement, 3 conseillers ont participé à deux conseils ou moins, et je n'utilise pas le féminin ici car ce sont tous des messieurs.



J'aimerais revenir sur cette législature passée et tout d'abord vous rappeler que nous l'avons commencée avec Gaetan au poste de syndic. C'est assez spécial de pouvoir travailler avec son frère, ça permet d'anticiper nos réactions mutuelles, de parler aisément de tous les sujets, de pouvoir se contacter au moindre besoin. Ça a été assez difficile pour moi d'accepter son départ, de savoir qu'il quittait Avenches pour Les Friques et que comme disait Jean-Jacques Goldman, nous l'aimions trop pour le retenir. Merci Gaetan, merci mon frère pour tout le temps et l'énergie que tu as donné à notre commune.

Je tiens aussi à remercier Pascal, notre éternel municipal des bâtiments avec qui je faisais déjà les visites lorsque j'étais en commission de gestion, il y a plus d'une dizaine d'années. Toi aussi Pascal, je crois que tu as mérité d'énormes remerciements de la part de toute notre population pour ton investissement dans la vie de notre commune au poste de municipal.

Finalement, nous avons une longue liste de conseillères et conseillers qui ont œuvrés sans relâche, plus de trente ans pour certains, au sein de ce conseil.

André, tu m'as convaincu d'entrer en politique il y a plus de vingt ans, tu es un peu mon papa politique. Jamais de rejoindre le PS mais de m'y faire des amis. Nous avons débattu ensemble, nous avons beaucoup échangé et mené des campagnes d'élection ensemble. Merci pour ce que tu m'as apporté, André, je te suis infiniment reconnaissant et je joins les remerciements de tout le conseil et te souhaite le meilleur pour la suite.

Nathan, nous avons aussi beaucoup collaboré, échangé nos présidences, débattu en commission des finances, je crois même me rappeler avoir fait quelques exercices de commission de gestion avec toi. Même si nous ne partageons pas toujours les mêmes idées, c'est toujours un plaisir d'échanger avec toi, dans un grand respect et toujours avec l'effort de comprendre le point de vue de l'autre. Au nom de tout le monde ici présent, mais surtout très personnellement, je tiens à te remercier pour ton engagement politique qui prend fin ce soir.

Pierre-Yves, toi aussi tu as beaucoup donné pour notre commune. Lorsque tu t'engages, tu le fais pleinement, avec beaucoup d'envie et beaucoup de vie. C'est agréable d'avoir une force comme la tienne dans ce conseil. Tu vas nous manquer et nous te remercions du fond du cœur pour ce que tu nous as apporté.

Catherine et Sybil, c'était un plaisir d'avoir passé cette année de présidence avec deux scrutatrices de qualité. Merci pour ces dimanches de votations sympathiques, pour votre profonde humanité et votre dédication. Merci de vous être engagées et d'être allées au bout de cet engagement avec diligence et bonne humeur.

Christian et Clifford, Père et fils, artistes aussi. Vous m'avez accueilli chez vous, avec beaucoup de chaleur et de souci de la personne. On sent chez vous un profond amour de notre cité, de l'endroit où vous avez choisi d'habiter et de fonder une très très nombreuse famille. Merci d'être venus siéger à ce conseil, d'avoir participé à notre vie politique.

Merci à toi aussi, Sonia. Tu as tellement donné à Avenches, à tant de générations depuis tant d'années. Tu es probablement la personne la plus connue de ce conseil, la plus attachante à coup sûr. Merci d'avoir consacré ces quelques années à notre conseil.

Il me reste à remercier Daisy, Sebah, Marc et Yann qui êtes venus siéger à ce conseil et avez participé à nos débats, avez défendu vos idées et prendrez un repos politique bien mérité. Merci à vous toutes et tous.

Vous avez amplement mérité votre retraite politique, mais votre tâche ne s'arrête pas là. Je vous saurais gré de raconter votre histoire de conseillère et conseiller autour de vous, de motiver vos amis, vos enfants et petits-enfants, vos nièces et neveux d'oser et d'avoir envie de s'engager dans la vie de notre conseil. Nos listes de viennent-ensuite sont très courtes et nous aurons besoin rapidement de forces vives. Le passage du seuil des 5000 habitants va aussi nous demander d'augmenter la taille de notre conseil. Merci de prendre cette dernière tâche que je vous confie à cœur.

Je remercie aussi, une dernière fois, François, qui va pouvoir fermer l'armoire des archives qu'il a tenues de manière impeccable une dernière fois et en confier la clé à Géraldine. Bonne continuation, François, merci pour toutes ces années que nous avons partagées.

C'est le moment de lever cette dernière séance de la législature. Nous nous retrouvons quatre étages plus bas, espérons dans la fraîcheur, pour passer un moment convivial au caveau. Il est 21h05 et je clos la séance du Conseil communal du 18 juin 2026 et l'entier de la législature 2021-2026.

Au nom du Conseil communal

Le Président : Le Secrétaire :

CONSEIL COMMUNAL AVENCHES

Fabien Aeby **François Rollier**